



Paris, le 21 février 2008

Accord "Déblocage Exceptionnel de la Participation "

FORCE OUVRIERE signera l'accord de déblocage exceptionnel de la participation pour ne pas aller contre la demande des salariés sur les différents sites du groupe.

Néanmoins, **FORCE OUVRIERE** souhaite attirer votre attention sur les risques liés à ce déblocage :

- Valeur actuelle en forte baisse du P.E.G.
- Refus de la direction et du gestionnaire de prendre en charge les frais de déblocage

Soyez vigilants et prudents au moment de prendre votre décision.

Cette mise à disposition anticipée de votre propre argent n'est pas un cadeau et ne doit pas masquer la réalité de la pauvre politique salariale du groupe Sanofi-aventis.

Négociations sur l'intéressement (exercices 2008 à 2010)

FORCE OUVRIERE, n'a pas participé à la 1^{ère} réunion sur l'intéressement, par respect des salariés qui se sont mobilisés sur les salaires.

Pour la réunion du 21 février la question qui s'est posée, était la même :

« Faut-il négocier sur la rémunération indirecte en lieu et place du salaire direct ? »

FORCE OUVRIERE a décidé de participer à cette réunion, dans le souci du maintien du dialogue social.

Par contre nous demandons la réouverture d'urgence de la « négociation sur les salaires », afin de **maintenir le pouvoir d'achat** des salariés.